

COMPTE RENDU CONSEIL

Deux mars deux mille quinze

Date de convocation : 23/02/2015

Etaient présents : BLANGUERIN Jean-Claude- Maire, RICHY Olivier – 1^{er} adjoint, AZEVEDO JEUNESSE Judith 2eme adjoint, WEBER Jean-Pierre 3eme adjoint, ZANARDO Marie 5eme adjoint, SERPAGGI Séverine 6eme adjoint, INVERNIZZI Patricia, BEUDIN Patrick, PAULIN Stéphanie, HENRION Bernard, LOCATELLI Marie-Paule, SABBATUCCI Gilles, DEL-BEN Camille, CISZEWSKI Mirella, COLLIGNON Daniel, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, LATRECHE Mounir, ROUGEAUX Martine, PRONESTI Antoine (20)

Absents excusés ACHOURI Jean-Marc 4eme adjoint pouvoir à SERPAGGI Séverine, DUPRAT Serge pouvoir à WEBER Jean-Pierre, PROENCA José pouvoir à DEL BEN Camille, BOUGAIN Valérie pouvoir AZEVEDO JEUNESSE Judith, DE OLIVEIRA Ana pouvoir à ROUGEAUX Martine (5)

Absents : DA SILVA Jean-Marc, ROGER Jacques (2)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à la majorité des élus présents.

M. DANLOY apporte des précisions sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 29 janvier 2015.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une subvention exceptionnelle à l'association Team Run FFL. M. DANLOY s'oppose à cet ajout. Monsieur. le Maire informe que cette demande de subvention sera présentée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour ne pas mettre en difficulté cette initiative intéressante.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

Mme AZEVEDO JEUNEUSSE, Adjointe aux finances, présente le débat d'orientation budgétaire. Elle développe le document de travail transmis à l'ensemble des élus présentant les grandes orientations, les projets, les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015. Elle présente également les fiches AEEF ainsi que les différents ratios par rapport aux villes de mêmes strates au niveau départemental, régional et national.

Un échange sur le budget de l'eau a eu lieu et il a permis d'aborder les difficultés avec l'entreprise Véolia-eau en particulier concernant la question du remplacement des branchements en plomb.

M DANLOY intervient sur le mot « redresser » et compare les chiffres de 2013 et de 2014. Mme AZEVEDO JEUNESSE explique que le mot peut paraître excessif mais qu'il n'a pas été utilisé pour remettre en question la gestion de l'ancienne équipe mais simplement pour expliquer qu'il est nécessaire dans le contexte économique actuel (baisse des dotations de l'Etat) de « maîtriser »

certaines articles budgétaires comme la téléphonie, les fluides (eau, gaz...), ce qui permettra un gain important sur les dépenses de fonctionnement.

Une discussion suit sur les dépenses de frais de personnel, sur les travaux du ruisseau des 9 fontaines, sur la ZAC de la Harange 2, sur le terrain de foot synthétique, les espaces verts et les restes à réaliser.

M PRONESTI reproche le manque de management de l'équipe actuelle. M WEBER explique qu'une réorganisation est en cours et que la nouvelle équipe œuvre au quotidien afin de récupérer le retard important pris dans de nombreux domaines : retard de paiements de facture, encaissement des loyers, émission de titres, travaux, demandes de subventions, classement d'archives...

Concernant le projet Mézières, M DANLOY demande le budget prévisionnel pour les cérémonies des 100 ans de la mort d'Alfred Mézières et demande si l'ensemble des partenaires ont été sollicités comme la Communauté de Communes.

M RICHY précise que les demandes de subventions pour le dossier des 100 ans de la mort d'Alfred Mézières accusent un retard dans leurs transmissions aux partenaires et qu'il sera nécessaire de solliciter d'autres organismes pour financer au mieux le projet.

M PRONESTI demande des précisions sur la gestion des demandes de subvention. Des demandes de subvention pour les investissements sont en cours : ruisseau des 9 fontaines (début de travaux prévus 2016), ZAC de la Harange 2, terrain de foot synthétique...

Concernant la sécurité, M PRONESTI souhaiterait la mise en place d'éventuelles caméras suite à des actes d'incivilités commis. M WEBER précise que les actes de délinquance sur le territoire et sur l'agglomération sont en baisse selon les chiffres communiqués par le commissariat de Police de LONGWY.

SUBVENTION

Le club de gymnastique des Bergeronnettes demande une subvention exceptionnelle. M RICHY et Mme ZANARDO ne prennent pas part au vote.

La demande est acceptée à l'unanimité

BONS SCOLAIRES

En remplacement des bons scolaires traditionnels délivrés aux élèves de la commune, qui nécessite une charge de travail administrative importante, il est proposé à l'assemblée d'offrir des cartes cadeaux.

La proposition est retenue à l'unanimité

CLASSE TRANSPLANTEE

Mme SERPAGGI présente le projet de la classe transplantée en Auvergne pour les élèves de CM2.

M. DANLOY demande pourquoi la convention a déjà été signée alors que l'autorisation au maire de signer celle-ci n'est présentée que ce jour au Conseil.

Mme SERPAGGI explique que la convention n'a pas été signée et que celle-ci ne le sera qu'après retour du contrôle de légalité en Sous-préfecture. Elle précise que cette information est erronée.

La proposition est retenue à l'unanimité

CLASSE TRANSPLANTEE : INDEMNITE JOURNALIERE

Mme DEL-BEN, conseillère municipale, et enseignante au sein du groupe scolaire primaire d'Heumont participera à la classe transplantée et informe l'Assemblée qu'elle ne souhaite pas bénéficier de l'indemnité journalière.

Mme DEL-BEN ne prend pas part au vote

PRIX DU BOIS

Les habitants de la ville auront la possibilité d'acheter du bois. Le prix proposé est de 7€ le stère.

Le prix retenu est accepté par

23 voix pour

1 abstention, Mme SERPAGGI ne prenant pas part au vote

LOCAL COMMERCIAL – AVENANT AU BAIL

Mme PANETTA, gérant du salon AL COIFFURE à Heumont, informe la municipalité d'un changement de raison sociale.

Il convient donc de signer un avenant à son bail de location.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

La demande est acceptée à l'unanimité

CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE

M RICHY informe le Conseil de la réorganisation des services et des besoins liés au retard important pris au sein des services administratifs et de l'obligation urgente de remédier à ce retard afin de ne pas mettre en difficulté le fonctionnement de la commune.

M DANLOY demande des explications sur la présence d'une personne en date du 02/03/2015 en mairie sur le poste d'un agent en maladie.

Monsieur le Maire lui explique que cet agent a été recruté sur un emploi aidé (CUI) dont la délibération sera proposée lors de ce Conseil et qu'il se trompe.

La création de poste est acceptée par

20 voix pour

3 voix contre

2 abstentions

CREATION DE POSTE : CONTRAT AIDE (CUI)

Mme AZEVEDO JEUNESSE explique que, suite à un stage effectué en mairie par une habitante de la Commune qui a donné satisfaction, il est proposé un contrat aidé (CUI) d'un an afin de soutenir le service financier et d'accompagner administrativement les TAP qui sont en accroissement.

M DANLOY réitère ses propos et annonce qu'il déposera un recours au tribunal administratif.

La création de poste est acceptée par

21 voix pour

1 voix contre

3 abstentions

CREATION DE POSTE : DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Mme AZEVEDO et Monsieur le Maire expliquent le choix de créer un poste de Directeur Général des Services, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un agent cadre A a en effet la possibilité d'être détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur une période limitée dans le temps. Les formalités auprès du Centre de Gestion ainsi que la publication seront transmises dans les prochains jours.

M. DANLOY affirme que la Majorité a embauché un Directeur Général des Services « incompetent » qui a endetté la Commune de LONGLAVILLE lorsqu'il occupait ses fonctions. Monsieur le Maire lui répond que la commune de LONGLAVILLE a énormément investi durant le mandat dernier ce qui n'est pas le cas d'autres communes.

M DANLOY affirme que M. TOUDMA a plagié le document de la commune de LONGLAVILLE et distribue copie de celui-ci.

La création de poste de DGS est acceptée par

20 voix pour

4 voix contre

1 abstention

PRIME DE RESPONSABILITE

Le régime indemnitaire autorise l'attribution d'une prime de responsabilité aux Directeurs Généraux des Services.

Après avoir exposé les conditions d'attribution celle-ci est acceptée par

19 voix pour
5 voix contre
1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

M DANLOY émet des questions écrites notamment sur l'organigramme. Les réponses lui ont été apportées.

Il pose des questions orales concernant

- des travaux autour de la CCAL
- les entretiens individuels et leur déroulement
- Mme AZEVEDO JEUNESSE en demandant si elle est adjointe ou nurse ?

Le Maire



Jean-Claude BLANGUERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JC Blanguerin", written over a horizontal line.

Fait à REHON, le 02 février 2015